



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 11 février 2014 à 19 h 31, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

R1402-017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 31 par le maire Jonathan Lapierre.

R1402-018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Nomination des membres des comités consultatifs locaux
 - 7.1.2 Autorisation d'un droit de passage – Partie du lot 4 275 146 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Appropriation de surplus – Village de Cap-aux-Meules – Achat de lumières au DEL
 - 7.3 Services techniques et des réseaux publics



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

- 7.3.1 Autorisation de signature – Délégation de gestion de titres miniers
- 7.3.2 Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM - sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites
- 7.3.3 Mandat aux professionnels – Acquisition d'immeubles et de servitudes aux fins d'implantation de puits d'alimentation en eau potable

- 7.4 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.4.1 Bibliothèque municipale de L'Île-d'Entrée – Changement au mode de gestion

- 7.5 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 20 janvier 2014
 - 7.5.2 Approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave – Propriétaire de l'immeuble sis au 954, chemin de La Grave
 - 7.5.3 Demande relative à un usage conditionnel – Propriétaire du lot 3 133 377 – Construction d'une résidence unifamiliale – Village de Fatima

- 7.6 Réglementation municipale
 - 7.6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.6.2 Avis de motion – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1402-019

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2014.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

N1402-020

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

N° de résolution
ou annotation

R1402-021

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 9 au 30 janvier 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 970 840,04 \$.

N1402-022

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

N1402-023

Nomination des membres des comités consultatifs locaux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

R1402-024

Autorisation d'un droit de passage – Partie du lot 4 275 146 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 273 845 situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert désire procéder à la construction d'une résidence sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain borne avec une section du chemin Sullivan identifié comme étant le lot 4 275 146 dont la fermeture à la circulation a été officialisée en vertu de la résolution R1304-100 adoptée par le conseil en avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette section de chemin a créé une situation d'enclave dans une zone indiquée au plan de zonage comme noyau villageois (NV2);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal accorde au demandeur un droit de passage sur la partie du lot 4 275 146 de l'extrémité du chemin d'en Bas (lot 4 275 151) jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lot 4 273 845. Ce droit de passage n'engage aucunement la Municipalité à assurer les services de déneigement sur cette route et d'enlèvement des matières résiduelles à la résidence du demandeur.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

FINANCES

R1402-025

Appropriation de surplus – Village de Cap-aux-Meules – Achat de lumières au DEL

CONSIDÉRANT QUE le comité de revitalisation de Cap-aux-Meules a dû procéder au remplacement des lumières situées de part et d'autre de l'escalier menant au belvédère du sommet du cap;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition de lumières au DEL s'élèvent à 1450 \$;

CONSIDÉRANT les surplus disponibles du village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité consultatif du village de Cap-aux-Meules lors de la réunion tenue le 27 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'affecter au comité de revitalisation de Cap-aux-Meules une somme de 725 \$, provenant de surplus accumulés du village de Cap-aux-Meules, au paiement de 50 % des frais encourus pour l'achat de lumières au DEL.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1402-026

Autorisation de signature – Délégation de gestion de titres miniers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le renouvellement du bail d'exploitation non exclusif détenu pour le secteur du Havre-aux-Basques, lequel arrivera à échéance en mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le ministère des Ressources naturelles a mis en ligne sur le site GESTIM Plus un formulaire de délégation de gestion de titres miniers;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de mandater un ou des membres privilégiés dûment autorisés à la gestion de ces titres miniers;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient autorisés à agir



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

comme membres privilégiés et à remplir, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tous les documents requis pour le renouvellement de baux et autres types de requête visés par cette délégation.

R1402-027

Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM - sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a produit pour la Municipalité, en 2010, un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' à l'automne 2013, une demande de modification de ce plan d'intervention a été présentée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réalisation de travaux d'aqueduc sur les segments de routes priorités au plan d'intervention de 2010 et la révision de 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM relativement aux travaux prioritaires répondant aux critères d'admissibilité prévus au *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité* et décrits au plan d'intervention et de sa révision préparés par la firme BPR;

que le conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet soumis.

R1402-028

Mandat aux professionnels – Acquisition d'immeubles et de servitudes aux fins d'implantation de puits d'alimentation en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu réaliser des travaux d'infrastructure dans le cadre du projet d'implantation de puits d'alimentation en eau potable dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et d'Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire avant d'entreprendre de tels travaux de faire l'acquisition des terrains et des servitudes visés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater des professionnels pour la préparation des plans et descriptions techniques ainsi que pour l'enregistrement des transactions;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal mandate :

- la notaire, Maryse Lapierre, pour la préparation et l'enregistrement des actes d'acquisition et de servitudes;
- l'arpenteur-géomètre, Jean Boucher, pour la production des plans et descriptions techniques des lots ci-après décrits;

Immeuble	Propriétaire	Superficie	Valeur estimée
Lot 5 360 917	Charles Déraspe	4 768.2 m ²	20 000 \$
Lot 5 361 125	Sylvio Leblanc	3 708.6 m ² - T	20 000 \$
Lot 5 361 124 P (Servitude)		907.6 m ² - S	
Lot 5 370 212	Janick Chevarie	6 162.7 m ²	25 000 \$
Lot 3 135 049 P	Jean-Guy Décoste	3 708.5 m ² - T	25 000 \$
Lot 3 135 049 P (Servitude)		2 062.5 m ² - S	
Lot 3 394 736 P 1	Camille Cormier	4 266.5 m ²	43 000 \$
Lot 3 394 736 P 2		3 989.6 m ²	
Autres servitude donnant accès aux lots de Camille Cormier			
Lot 5 361 079	Réjean Bourque	7 190.2 m ²	24 000 \$
Lot 3 778 517	Mario Poirier	7 524 m ²	16 000 \$
Lot 5 375 999	Jean-Guy Turbide	446.1 m ²	18 000 \$
Lot 3 778 515	Marcel Langford	300 m ²	2098,40 \$
Lot 3 778 515 (Servitude)		1467,8 m ²	

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant l'acquisition de ces immeubles et servitudes.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1402-029

Bibliothèque municipale de L'Île-d'Entrée – Changement au mode de gestion

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par son Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, assure la gestion des bibliothèques municipales sur son territoire comptant sur l'implication essentielle de bénévoles pour assurer le service de prêt aux abonnés;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau biblio Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'occupe de la collection régionale de livres, selon les normes établies par la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'espace bibliothèque de L'Île-d'Entrée est de petite taille, intégré à l'école primaire, et que les bénévoles ont demandé l'aide de la Municipalité pour le remettre en service;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de L'Île-d'Entrée ne souhaitent pas recevoir plus de 350 livres à chaque rotation, nonobstant la norme établie, en raison du fait que la population compte actuellement moins de 100 habitants (118 habitants au recensement de 2011);

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de L'Île-d'Entrée aimeraient toutefois que les livres soient tous renouvelés d'une rotation à l'autre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à apporter les changements suivants au mode de gestion de la bibliothèque de L'Île-d'Entrée :

- la gestion et la distribution des livres destinés à la communauté anglophone de L'Île-d'Entrée deviennent la responsabilité du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- la bibliothèque municipale de L'Île-d'Entrée est considérée comme une desserte relevant de la bibliothèque de L'Étang-du-Nord laquelle s'occupera de l'inscription de 350 livres en anglais à son système informatique avant d'en faire l'expédition à L'Île-d'Entrée;

que la présente résolution soit transmise au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

R1402-030

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 20 janvier 2014

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, il est résolu de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 20 janvier 2014.

R1402-031

Approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave – Propriétaire de l'immeuble sis au 954, chemin de La Grave

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au Règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé au Service d'urbanisme une demande de permis afin de procéder à des travaux de rénovation, lesquels consistent à ajouter une fenêtre sur la façade arrière et trois fenêtres sur les façades latérales;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a procédé à l'analyse de ce projet lors de sa rencontre tenue le 20 janvier 2014, et qu'il recommande l'approbation des plans déposés par les demandeurs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil accepte la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement et, de ce fait, approuve ce projet tel qu'il a été déposé par les propriétaires;

que tout document relatif à cette demande d'approbation de travaux soit transmis au ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine pour approbation finale.

N1402-032

Demande relative à un usage conditionnel – Propriétaire du lot 3 133 377 – Construction d'une résidence unifamiliale – Village de Fatima

La future propriétaire du lot 3 133 377, situé dans le village de Fatima, a déposé une demande de permis en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone forestière Fa46. Comme ce type d'usage est non autorisé par le règlement de zonage, le projet doit faire l'objet d'une analyse en vertu du règlement n° 2010-12-1 et au terme de celle-ci, rencontrer un certain nombre de critères relatifs au paysage, à l'environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) a statué, le 20 janvier 2014, que le projet respectait les critères d'admissibilité ainsi que les critères d'évaluation prévus au règlement n° 2010-12-1;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans *L'Info-municipale* à l'effet que le conseil statuerait sur cette demande relative à un usage conditionnel lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver la demande d'usage conditionnel déposée par la future propriétaire du lot 3 133 377 et d'y autoriser l'émission du permis relatif à la construction d'une maison unifamiliale lorsque toutes les conditions auront été respectées.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

Conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil demande que l'on privilégie le raccordement sous-terrain des services publics (électricité et câblodistribution) du réseau principal à la maison et que le déboisement soit réduit au minimum pour assurer une insertion discrète.

Finalement, le conseil demande au fonctionnaire désigné de s'assurer au moment de délivrer le permis, que la demanderesse soit bien informée des contraintes et des particularités liées à une implantation sur ce lot, notamment en ce qui concerne l'entretien de la route, le déneigement ainsi que la cueillette des ordures.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1402-033

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce règlement apportera des changements au plan de zonage en modifiant la délimitation de certaines zones dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord, Fatima et Havre-aux-Maisons.

R1402-034

Avis de motion – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Léon Déraspe donne avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

AFFAIRES DIVERSES

N1402-035

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

N1402-036

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est :

- ❖ PIQM – Demande si des travaux prioritaires sont prévus à L'Île-du-Havre-Aubert dans le cadre de ce programme

R1402-037

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Gaétan Richard, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 59.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier